

**Modalités d'admission en IFSI. [L'arrêté publié au JO aujourd'hui.](#)**

ACCÈS A LA FORMATION : Être âgé de dix-sept ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation.

Il existe deux voies d'accès :

- 1)-Préinscription sur la plate-forme nationale Parcoursup pour les candidats bacheliers ou équivalents.
- 2)-Épreuves de sélection pour les candidats relevant de la formation professionnelle continue (FPC) (code du travail article L .6311 -1 du code du travail).

[Consultez le communiqué ARS](#)

Candidats en Formation Professionnelle Continue : préparez votre dossier.  
Les inscriptions ouvrent incessamment sous peu à l'IFSI Paris Saint-Joseph